

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 26 avril 2019

ADOPTION DE LA
CONVENTION DE
MISE A
DISPOSITION DE
SERVICES ET DE
MOYENS ENTRE
ANNEMASSE
AGGLO ET LE POLE
METROPOLITAIN
DU GENEVOIS
FRANÇAIS

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six avril à douze heures,
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps à la Communauté de communes du
Genevois sous la présidence de
Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 19 avril 2019

Secrétaire de séance : Christian PERRIOT

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Bernard BOCCARD – M. Antoine BLOUIN – M. Michel
BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian
DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT –
M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER –
Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND –
M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean
DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean-Yves
MORACCHINI – M. Christian PERRIOT – M. Claude
BARBIER – M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI
– M. Marin GAILLARD

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Guillaume
MATHELIER – M. Jean-Claude CHARLIER, suppléant
de Mme Muriel BENIER – M. Denis LINGLIN, suppléant
de Mme Judith HEBERT – M. Jean-Luc BOCQUET,
suppléant de M. Pierre-Jean CRASTES – M. Roland
LAVERRIERE, suppléant de M. Louis FAVRE

• Délégués représentés :

M. Jean-Pierre MERMIN donne pouvoir à M. Stéphane
VALLI – M. Gilbert ALLARD donne pouvoir à M. Marin
GAILLARD – M. Jean NEURY donne pouvoir à M. Pierre
FILLON

N° CS2019-19

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 26
Pouvoirs : 3

- **Délégués excusés :**

M. Guillaume MATHELIER –

Mme Judith HEBERT – M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Jean-Pierre MERMIN – M. Christophe MAYET – M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT – M. Jean-François CICLET – M. Louis FAVRE – Gilbert ALLARD

ADOPTION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ET DE MOYENS ENTRE ANNEMASSE AGGLO ET LE POLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS

Le Pôle métropolitain incarne un nouveau levier pour assurer la cohérence du développement du Genevois français : le territoire compte déjà plus de 420 000 habitants, 116 000 emplois et 18 000 entreprises. La création du Pôle métropolitain permet de renforcer les capacités d'action dans les domaines essentiels que sont la mobilité, l'aménagement du territoire et la transition énergétique, le développement économique. Le Pôle métropolitain constitue l'interlocuteur principal des collectivités françaises et suisses pour relever les défis frontaliers et transfrontaliers du Grand Genève et du Genevois français.

Compte tenu de la proximité des administrations du Pôle métropolitain et d'Annemasse Agglo, les services de l'ARC, puis du Pôle métropolitain, ont été associés à l'élaboration du schéma de mutualisation d'Annemasse Agglomération 2014-2020. A l'issue de cette démarche, Annemasse Agglo a mis à disposition du Pôle métropolitain ses services Archives et Commande publique à travers la prise de conventions ad hoc dès 2017. Une démarche similaire est engagée afin de mutualiser à court terme le service référent qui veille à la bonne observation du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Parallèlement, le Pôle métropolitain, confronté à la saturation de ses locaux au regard du développement de ses effectifs, a recherché dès 2018 des opportunités en termes de locaux pour établir son siège administratif. Annemasse Agglo s'est porté acquéreur de locaux disponibles sur l'Etoile Annemasse, au 15 bis avenue Emile Zola, bâtiment Antares et propose de mutualiser cette surface avec le Pôle métropolitain : il s'agit d'un demi-plateau de 284 m² au 3^e étage, composé de 8 pièces (hors sanitaires, couloirs, local serveur, local reprographie, entretien/stockage...), plus un plateau brut non aménagé de 75 m², aménageables d'ici la fin de l'année 2019, portant la surface totale à 360m².

En proximité immédiate de la gare et du siège d'Annemasse Agglo, ce bien offre une prestation de qualité complétée par des parkings en souterrain et un local vélo. Les locaux sont fonctionnels et modernes. Ils peuvent être investis rapidement et accueillir l'effectif du Pôle métropolitain. La proximité d'Annemasse Agglo offre des gisements de mutualisation importants (informatique, archivage, services supports, salles de réunions, expertises techniques, etc.). Enfin, l'implantation au centre d'Annemasse offre toutes les facilités en matière de services et d'accès aux transports en commun (Léman express, tram, Voie Verte).

A travers le projet de convention annexé au présent projet de délibération, il s'agit au-delà de la mise à disposition des services évoqués, de mettre ces locaux à disposition du Pôle métropolitain. Annemasse Agglo assure l'exploitation et la mise à disposition du matériel et des locaux. En contrepartie, le Pôle métropolitain devra lui rembourser les frais d'exploitation du matériel et de locaux induits par son utilisation : ceux-ci sont estimés à près de 60 000 € HT annuels.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition de services et de moyens entre Annemasse Agglo et le Pôle métropolitain du Genevois français ;
- **AUTORISE** le Président à finaliser et signer cette convention et les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture
d'Annecy le 03/05/19
Publié ou notifié le 03/05/19

Le Président,
Jean DENAIS

